

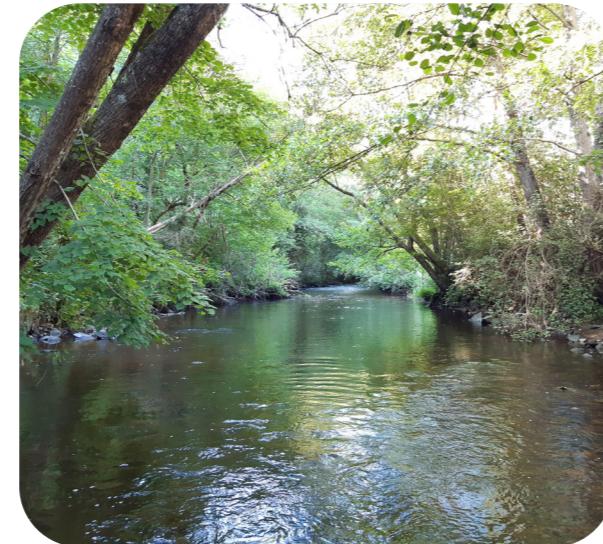
ACTIONS SUR L'ANNÉE 2025

Actions réalisées :

- ✓ Inventaire faunistique (loutre et avifaune (oiseaux)) ;
- ✓ Étude piscicole (poissons) et astacicole (écrevisses) ;
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau pour l'année.

Actions engagées :

- ✓ Étude pour mettre en place un réseau de suivi des débits ;
- ✓ Lancement de l'étude de scénarios pour la mise en conformité des 3 ouvrages en travers des cours d'eau ;
- ✓ Animation auprès des riverains pour la restauration des berges et des zones humides.



ACTIONS PRIORITAIRES À L'HORIZON 2028

- ✓ Restaurer les berges et la ripisylve
- ✓ Surveiller les érosions et les atterrissements problématiques
- ✓ Restaurer la morphologie du cours d'eau de l'Aix
- ✓ Restaurer les zones humides
- ✓ Mettre en conformité les deux seuils prioritaires
- ✓ Gérer des embâcles
- ✓ Réaliser un inventaire faunistique (loutre et avifaune)
- ✓ Effectuer une étude piscicole (poissons) et astacicole (écrevisses)
- ✓ Restaurer des mares

- ✓ Mettre en place un réseau de suivi des débits
- ✓ Recueillir les données sur les prélèvements en eau potable du territoire
- ✓ Conseiller les propriétaires de plans d'eau sur leur gestion
- ✓ Recueillir les informations sur les rejets des stations d'épuration
- ✓ Suivre la qualité de l'eau
- ✓ Planter des haies
- ✓ Animer l'accord de territoire
- ✓ Mettre en œuvre un plan de communication

LISTE DES 37 COMMUNES

Ailleux
Arcon
Arthur
Boën-sur-Lignon
Bully
Bussy-Albieux
Champoly
Chausseterre
Chérier
Cezay
Crémeaux

Grézolles
Juré
La Tuilière
Les Noés
Luré
Mizérieux
Nervieux
Noilleux
Pommiers-en-Forez
Saint-Etienne-le-Molard
Saint-Georges-de-Baroille
Saint-Germain-Laval
Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire

Saint-Julien-d'Oddes
Saint-Just-en-Chevalet
Saint-Marcel-d'Urfé
Saint-Martin-la-Sauveté
Saint-Poluges
Saint-Priest-la-Prugne
Saint-Romain-d'Urfé
Saint-Sixte
Sainte-Agathe-la-Bouteresse
Sainte-Foy-Saint-Sulpice
Souternon
Vézellin-sur-Loire
Villemontais

2026 - IPNS - © Roannaise de l'Eau, Freepix



Janvier 2026

QU'EST-CE QU'UN ACCORD DE TERRITOIRE ?

Un accord de territoire vise à améliorer les milieux aquatiques et à réduire les pollutions diffuses. Il définit, à une échelle hydrographique cohérente, un programme d'actions concerté adapté aux enjeux locaux du territoire. L'accord de territoire est un outil sur 3 ans. Sur le territoire Aix et Isable, deux accords successifs sont signés (2025 - 2027 puis 2028 - 2030).

Le territoire concerné par l'accord se situe dans le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes. Il regroupe les bassins versants de quatre affluents en rive gauche de la Loire : l'Aix, la Goutte de Charavet, la Goutte de Sac et le Rioux. Localisé au nord-ouest du département de la Loire, entre les Monts de la Madeleine et la plaine du Forez, ce territoire présente un réseau hydrographique dense.



PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES

- 💧 Baisse générale des débits d'étiage
- 💧 Détériorations liées au piétinement par le bétail
- 💧 Présence importante d'ouvrages en travers des cours d'eau sur l'ensemble du territoire (altération de la continuité écologique)
- 💧 Dégradation des zones humides en têtes de bassins versants (assèchement, fermeture des milieux...)

PILOTAGE DE L'ACCORD

Roannaise de l'Eau pilote et anime l'accord de territoire Aix - Isable. Roannaise de l'Eau exécute la majeure partie des actions de l'accord.

Une équipe dédiée :

2 techniciens assurent le suivi et la mise en œuvre des actions de l'accord.

BUDGET PRÉVISIONNEL : 3,19 M€

Financé par :



Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable



Communauté de Communes du Pays d'Urfé



Roannais Agglomération



Loire Forez Agglomération



Communauté de Communes de Forez Est



Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Département de la Loire

IDENTITÉ DU TERRITOIRE

LA FAUNE REMARQUABLE



Sur les traces des castors d'Europe



Loutres d'Europe



Martins pêcheurs d'Europe

LES ESPÈCES ENVAHISSENTES



Renouée du Japon



Ecrevisses américaines

LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Elevages bovins



Zones humides



Étangs

LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- Plaques d'étangs (notamment en plaine du Forez)
- Paysages contrastés (reliefs montagneux des Monts de la Madeleine → Plaine du Forez)
- Agriculture dominante (Surface Agricole Utile (SAU) : 68 %, principalement élevage bovin)
- Patrimoine naturel remarquable : espèces patrimoniales (loutre, castor d'Europe, écrevisse à pattes blanches) et espaces naturels protégés : réseau Natura 2000 (6 sites) et 145 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

LES OBJECTIFS

Restauration des milieux :

- Restauration de la fonctionnalité des milieux ;
- Etablissement d'une stratégie de préservation, de gestion et de mise en valeur des zones humides ;
- Restauration de la continuité écologique ;
- Restauration de la biodiversité.

Gestion de la ressource en eau :

- Préservation et amélioration des débits d'étiage ;

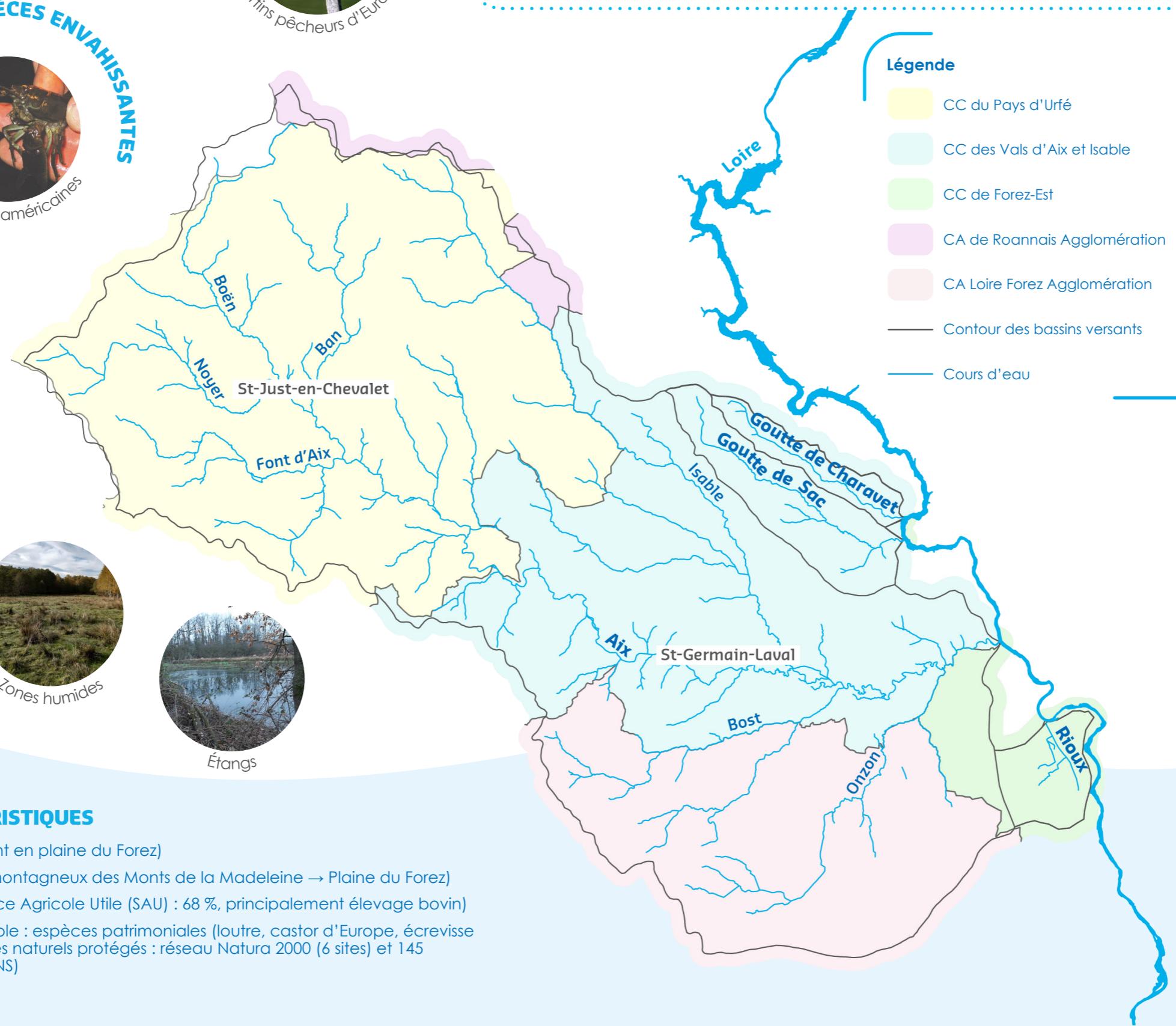
- Amélioration de la gestion et des prélèvements sur les plans d'eau ;

Qualité des eaux superficielles :

- Suivi de l'état écologique global des milieux ;
- Adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique.

Animation, communication et sensibilisation :

- Animation et coordination de l'accord de territoire.



EN CHIFFRES

SUPERFICIE TOTALE

470 km²

LONGUEUR TOTALE DES COURS D'EAU

370 km

ZONES HUMIDES

2 060 ha

NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES

37

ACTIONS

18

QUALITÉ DE L'EAU

Bonne qualité en amont du territoire et sur l'Aix aval.

Degradiations sur les affluents en plaine (Bost, Onzon) : manque d'oxygène, forte présence de carbone organique, phosphore et nitrates (notamment pour l'Onzon).

Causes principales :
Activités agricoles
Rejets d'assainissement